

Mise en ligne : 12 avril 2016.
Dernière modification : 20 octobre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-SEKARNA (TUNISIE) (1921-1932) zinc et plomb



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

MINES DU DJEBEL-SEKARNA
S.A. au capital de 4.000.000 de fr. en 16.000 actions de 250 francs

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75 c

CAPITAL porté à 5 millions de francs
en 20.000 actions de 250 francs
Décision ass. gén. ext. du 12 novembre 1925

Statuts déposés en l'étude de M^e Petitpierre, notaire à Lyon

Constituée le 24 mars 1921

Siège social à Paris
ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Eugène Ginier
Un administrateur (à droite) : Lucien Kahn
Imp. Dubois et Bauer, Paris

L'Afrique du Nord minière
Les gisements miniers des Djebel-Mouellah et Djebel-Sekarna
(*Le Sémaphore algérien*, 23 mars 1921)

Une société anonyme est en voie de formation pour exploiter les gisements miniers des Djebel-Mouellah et Djebel-Sekarna.

Cette société se constitue au capital de trois millions de francs et il est en outre créé des parts de fondateur de 50.000 francs chacune, sur lesquelles l'on verse 12.500 francs pour le premier quart et les trois autres quarts échelonnés tous les quatre mois. Nous ne connaissons pas le nombre de parts qui sont émises, mais nous estimons que la valeur immédiate qui leur est donnée par les apporteurs dépasse tout ce que l'on peut imaginer.

Les gisements miniers des Djebel-Mouellah et Djebel-Sekarna sont compris dans le contrôle civil de Maktar (Tunisie), ils sont situés à 35 kilomètres environ de la station d'Ebba-Ksour (ligne du Kef).

L'affaire n'est pas encore concessionnée [*sic* : *concedée*], mais elle le sera certainement aussitôt après que la demande en sera faite, étant donné que les travaux de recherches ont démontré une puissance minéralisée en zinc et plomb très importante, peut-être moins considérable que celle indiquée par certaines notices mais qui, par la suite, paraît susceptible de dépasser les prévisions actuellement établies pour la constitution de la nouvelle société.

Les gisements des Djebel-Mouellah et Djebel-Sekarna ont été cédés par le propriétaire du permis de recherches, pour le prix de 1.250.000 francs et il a été en outre reconnu à ce dernier, une redevance de dix francs par tonne de minerai expédié.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DU DJEBEL-SEKARNA
S.A. au capital de 4 MF.
Siège social : Paris, 20, r. St-Georges
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 251)

Conseil d'administration

composé de 3 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 200 actions.
Kahn (Lucien)¹, 5, r. du Général-Appert, Paris ; pdt ;
Couturier (André)², 2, villa Guibert, Paris ; adm. délégué ;
Ginier (Eugène)³, 20, r. St-Georges, Paris ; adm. délégué technique ;
Bloch (Armand), 31, bd Gambetta, Mulhouse ;
Bloch (Raymond), 87, r. de Verdun, Mulhouse. ;

¹ M. Kahn, industriel, président de la Société minière du Sud-Est (lignite, anthracite, houille), 20, rue Saint-Georges, Paris, 9^e : même siège que Djebel-Sekarna.

² André Couturier : associé d'agent de change, administrateur de la Compagnie minière du Sud-Est.

³ Eugène Ginier : ingénieur des mines au Vigan, Il crée d'abord de petites affaires dans le Gard, l'Allier, l'Aveyron, puis devient administrateur-directeur technique de la Cie minière du Sud-Est. Co-fondateur en 1926 des Exploitations minières en Tunisie, aux multiples avatars.

Manuel (Henri), 63, r. de la Victoire, Paris ;
Maignein [Maignien] de Mersuay, 32, r. La Fontaine, Paris ;
Marx (Jacques), 40, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ;
Oustric (Albert), 5, r. Scribe, Paris ;
Riziger [Rysiger](André), 26, r.Lafayette, Paris ;
Sof (Ivan), 14, r. d'Espagne, Tunis ;
Tabourin (Pierre-Jules), 45, r. Laffitte, Paris.

Commissaire aux comptes

Paillard (Paul), 80, av. Ledru-Rollin, Paris ;
Bottard [Maurice], 33, r. Poissonnière, Paris.

PRODUCTION MINIÈRE DE LA TUNISIE EN 1923
par C. D.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1924)

III. — Mines de plomb, zinc et cuivre

	Plomb	Zinc	Cuivre	Totaux
Djebel-Sekarna	255	1.088	—	1.343
Totaux	36.375	12.000	353	48.728

Les concessions minières en Tunisie
(*Le Sémaphore algérien*, 17 mai 1924)

Une concession pour minerai de plomb a été instituée en 1923, c'est celle du Djebel-Sekarna.

MINES DU DJEBEL-SEKARNA
(*Le Mécure africain*, 28 mai 1924)

Djebel-Sekarna solde ses comptes par un bénéfice net de 19.857 fr. Il est à remarquer que l'exploitation n'a, en réalité, commencé à fonctionner qu'au début de l'année, ce qui laisse espérer des résultats plus appréciables.

Annuaire industriel, 1925 :
DJEBEL-SEKARNA (Soc. des MINES du), 20, r. St-Georges, Paris, 9^e.

La production des mines tunisiennes en 1924
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1925)

MINES DE PLOMB, ZINC, CUIVRE

	Plomb	Zinc	Cuivre	Totaux
Djebel-Sekarna	224	2.730	—	2.954
Totaux	39.923	13.997	163	54.083



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

MINES DU DJEBEL-SEKARNA

S.A. au capital de 4.000.000 de fr. en 16.000 actions de 250 francs

Droits de timbre acquittés par abonnement.

Avis d'autorisation paru au
Journal officiel du 12 juillet 1925

Statuts déposés en l'étude de M^e Petitpierre, notaire à Lyon

Constituée le 24 mars 1921

Siège social à Paris

DIXIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

SANS VALEUR NOMINALE

Un administrateur, par délégation : Lacombe (?)

Un administrateur : Lucien Kahn

Les 16.000 parts bénéficiaires sont créées et régies en vertu de
l'article 55 des statuts de la Société des mines du Djebel-Sekarna

Imp. Dubois et Bauer, Paris

CAPITAL PORTÉ À 5 MF

MINES DU DJEBEL-SEKARNA
(*La Revue coloniale*, novembre 1925)

L'assemblée extraordinaire du 12 novembre a régularisé la récente augmentation du capital social de 4 à 5 millions.



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

DIXIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
SANS VALEUR NOMINALE

Capital porté à 5 MF
en 20.000 act. de 250 fr.
par décision de l'A.G.E. du 12 nov. 1925

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DU DJEBEL-SEKARNA
S.A. frse au capital de 5 MF.

Siège social : Paris, 20, r. St-Georges
Registre du commerce : Seine, n° 122.036
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 240)

Conseil d'administration

composé de 3 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 200 actions.
Kahn (Lucien), 5, r. du Général-Appert, Paris ; pdt ;

Bloch (Armand), 31, bd Gambetta, Mulhouse ; adm. délégué ;
Ginier (Eugène), 20, r. St-Georges, Paris ; adm. délégué technique ;
Bloch (Raymond), 18, r. du Fbg-Poissonnière, Paris. ;
Manuel (Henri), 33, r. Poissonnière, Paris ;
Maignien de Mersuay, 32, r. La Fontaine, Paris ;
Marx (Jacques), 40, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ;
Meyer de Stadelhoffen, à Genève ;
Oustric (Albert), 4, r. Auber, Paris ;
Ryziger (André), 26, r. Lafayette, Paris ;
Sof (Ivan), 14, r. d'Espagne, Tunis ;
Tabourin (Pierre-Jules), 37, r. Taitbout, Paris.

Commissaire aux comptes

Paillard (Paul), 80, av. Ledru-Rollin, Paris ;
Bottard (Maurice), 6, r. Eugène-Gérard, Vincennes.

TUNISIE

Le Comité des mines

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1927)

La composition du Comité chargé d'examiner les réclamations contre les taxes minières est arrêtée ainsi qu'il suit pour l'année 1927 :

.....
M. Sof, membre du Grand Conseil, administrateur de la Société des mines de Sekarna, 10, rue d'Espagne, à Tunis, membre

.....

Hors cote et valeurs nouvelles

(*Le Journal des finances*, 2 juin 1927)

Les bénéfices bruts du Djebel-Sekarna pour 1926 se chiffrent par 1 million environ contre 440.000 fr. en 1925 ; ils seront affectés aux amortissements.

L'Industrie minière en Tunisie

Production des mines et usines en 1927

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1928)

En 1927, les diminutions de production les plus importantes ont été : [Djebel-Sekarna](#) — 5.754 tonnes, Aïn Allega — 4.948, Sidi Amor ben Salem — 2.197, Zaghouan — 742.

TUNISIE

Société des mines du Djebel-Sekarna

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1928)

Cette société vient de porter son capital de 5 à 7 millions, afin de permettre au conseil d'élargir sa trésorerie et de faire l'acquisition d'une concession voisine, qui ne sera du reste pas exploitée encore en raison de la situation du marché du zinc. La société possède des stocks de minerai qu'elle se réserve d'écouler lorsque les circonstances seront plus favorables. C'est un peu le cas de beaucoup de mines de zinc à l'heure actuelle.

MINES DU DJEBEL SEKARNA
(*Le Journal des débats*, 10 octobre 1928)

Réunis en assemblée extraordinaire le 8 octobre 1928, sous la présidence de M. L. Kahn, président du conseil d'administration, les actionnaires ont reconnu sincère et véritable la déclaration notariée de souscription et de versement relative à l'augmentation de capital de deux millions de francs qui s'est effectuée par l'émission de 8.000 actions nouvelles ordinaires, de 250 francs chacune, émises-au taux de 550 francs, portant jouissance du. 1^{er} janvier 1928.

En conséquence le capital social de la société se trouve définitivement porté de 5 à 7 millions de francs.

L'assemblée a également apporté les modifications corrélatives aux statuts de la société.

L'Industrie minière de la Tunisie en 1928
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1929)

Presque toutes les exploitations sont en diminution, pour des tonnages souvent importants : ... Djebel-Sekarna (— 768 t.)... ce sont toutes des mines de zinc ou des mines mixtes.

Mines du Djebel-Sekarna
(*Annales africaines*, 15 juin 1929)

Pour 1928, le compte « minerais » a. laissé une perte de 128.221 fr. contre un bénéfice de 510.450 fr. en 1927. La perte nette de l'exercice est de 210.081 fr. (contre un bénéfice de 307.888 fr.) ramenée à 78.193 fr. par application du report bénéficiaire antérieur.

Grâce à l'augmentation du capital de 5 à 7 millions, faite avec une prime de 300 fr. par titre, le bilan fait apparaître pour 4.704.057 fr. contre 1.994.912 d'actif disponible et réalisable ; dans ce chiffre figurent 1.220.812 fr. restant à verser sur le capital.

En regard les créiteurs divers sont de 250.930 fr. contre 040.547. Les immobilisations sont passées de 6.715.007 à 7.078.523 fr.

Réserves, amortissements et provisions 4 millions 003.830 fr. contre 2.751.543, augmentation due notamment à la prime d'émission.

MINES DU DJEBEL-SEKARNA
(*Le Mecure africain*, 10 juillet 1929)

Pour 1928, le compte « minerais » a laissé une perte de 128.221 fr. contre un bénéfice de 510.450 fr. en 1927. La perte nette de l'exercice est de 216.081 fr. (contre un bénéfice de 307.888 fr.), ramenée à 78.193 francs par application du report bénéficiaire antérieur.

MINES DU DJEBEL-SEKARNA
(*L'Africain*, 18 juillet 1930)

L'assemblée qui vient de se tenir a approuvé les comptes de l'exercice 1929, se soldant par une perte de 397.228 fr. qui porte le déficit total à 475.421 francs.

TUNISIE
MINES DU DJEBEL-SEKARNA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1930, p. 578)

.....
MM. Henri Manuel et Meyer de Stadelhoffen, administrateurs sortants, ont été réélus.

En raison de la baisse persistante des cours des métaux, le conseil a été obligé, l'exercice écoulé — comme encore maintenant d'ailleurs — de limiter la production de la société aux possibilités, et même de l'arrêter tout à fait pour les minerais de zinc.

Les ventes de l'année s'élèvent à 575 (?) t. pour les minerais de plomb et 1.000 t. pour les calamines calcinées.

La société a développé ses recherches et la préparation du gîte et les résultats acquis sont, en général, satisfaisants ou encourageants. Le conseil a envisagé, d'autre part, de modifier les installations de concentration des minerais au cours de cette année, de façon à améliorer le rendement.

TUNISIE
SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-SEKARNA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1931, p. 512)

Les actionnaires sont convoqués en A.G.E. pour le 27 courant afin d'examiner un projet de fusion avec une autre société.

Mines du Djebel-Sekarna
Assemblée ordinaire du 27 juin 1931)
(*Annales africaines*, 15 juillet 1931)

L'exercice 1930 a laissé une perte d'environ 660.000 fr., ce qui, avec les pertes antérieures, forme un déficit total de 1.138.000 fr.

MINES DU DJEBEL SEKARNA
(*Le Journal des débats*, 22 août 1931)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} septembre 1931, p. 723)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 20 courant, approuvant les propositions du conseil et connaissance prise de la situation sociale au 30 juin, a accepté dans son principe l'opération de fusion qui lui a été soumise. Aux termes de la fusion projetée, la société ferait apport de son actif et de son passif à la Société du Djebel-Melaliss ; en rémunération elle recevrait 63.000 actions de 100 francs de la Société absorbante, à créer à titre d'augmentation de capital. L'échange des titres se ferait sur la base de neuf actions Djebel-Mélaliss contre quatre actions Djebel Sekarna.

Le conseil a reçu mandat de poursuivre toutes opérations et tous actes tendant à la réalisation de cet apport-fusion.

MINES DE ZINC DE LA TUNISIE
Les mines de zinc de la Tunisie par rapport à la nouvelle entreprise Coley
par M. O. W. ROSKILL
(*Revue de l'industrie minière*, 1^{er} février 1932)

DJEBEL-SEKARNA

[59] Cette concession, exploitée seulement depuis 1923, s'est montrée, pendant la période 1924-1930, la plus importante productrice du minerai de zinc du pays. Elle est située à 35 km. au S.-E. de la gare Ebba-Ksour, qui se trouve elle-même à 190 km. au S.-O. de Tunis. On y a reconnu un gîte considérable de calamine avec des fractures transversales minéralisées en blende et galène.

Après avoir produit 2.900 tonnes de minerai de zinc en 1929, la mine a cessé de travailler depuis le mois de février 1930.

Régence de Tunis. — Direction générale des travaux publics,
service des mines..
(*Annales des mines*, 1933, p. 116)

Arrêté.

Le directeur général des travaux publics,

Vu le décret du 29 décembre 1913 sur les mines et notamment l'article 58 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 1923 instituant la concession des mines du troisième groupe du Djebel-Sekarna en faveur de la Société des mines du Djebel-Sekarna ;

Vu la pétition du 9 octobre 1932 par laquelle ladite société demande l'autorisation de céder la concession du Djebel-Sekarna à la Compagnie tunisienne de mines métalliques, qui accepte ;

Sur l'avis conforme du conseil des ministres et chefs de service en date du 29 décembre 1932.

Article unique. — Est autorisée la cession de la concession des mines du troisième groupe du Djebel-Sekarna à la « Compagnie tunisienne de mines métalliques », société anonyme française, dont le siège est à Paris, 6, square de l'Opéra.

Tunis, le 19 janvier 1933.

Le directeur général des travaux publics,

FAVIÈRE.

Mines du Djebel-Sekarna
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 qui seront présentés à l'assemblée du 10 mai se soldent par une perte de 465.765 francs. Compte tenu du report déficitaire antérieur, la perte totale ressort à 1.604.642 francs.

ABSORPTION DU DJEBEL-MÉLALLIS

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel_Melaliss.pdf

Mines de Djebel-Sekarna
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1932)

L'assemblée du 10 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1931, qui, ainsi, que nous l'avons déjà annoncé, se soldent par une perte de 400.765 fr.

Une assemblée extraordinaire tenue le même jour a approuvé la fusion de la société avec la Société du Djebel-Mélaliss. Cette fusion se fera par échange des titres à raison de 5 actions Djebel-Mélaliss contre 4 actions Djebel-Sekarna.

COMPAGNIE TUNISIENNE DE MINES MÉTALLIQUES
(*Les Archives commerciales de la France*, 10 juin 1932)

I.

Aux termes d'une délibération prise le vingt août 1931, les actionnaires de la Société des MINES DU DJEBEL SEKARNA, société anonyme au capital de sept millions de francs, divisé en 28.000 actions de 250 francs chacune et dont le siège est à Paris, 20, rue Saint-Georges (R. C. Seine n° 122.036), réunis en assemblée générale extraordinaire, sur deuxième convocation, ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

Première résolution

.....

Deuxième résolution

L'assemblée générale, constatant l'état actuel des affaires sociales, et constatant aussi la difficulté que présente le prompt recouvrement des créances exigibles, accepte dans son principe l'opération de fusion que le conseil d'administration a préparée et préconisée : l'assemblée reconnaît qu'il lui a été rendu compte des conditions probables de la fusion avec une tierce société dont elle déclare accepter la personnalité ; l'assemblée donne au conseil d'administration le mandat de procéder à tous actes et à toutes opérations de nature à provoquer la réalisation, aussi prompte que possible de ce projet de fusion, et d'accepter tous contrats et toutes conventions tendant à fixer les conditions de la fusion.

Troisième résolution

.....

Quatrième résolution

L'assemblée générale, prenant en considération la fusion qui est présentement envisagée avec une tierce société au sujet de laquelle le conseil a déjà fourni toutes indications utiles, et sous la condition suspensive d'une parfaite et complète réalisation des opérations nécessitées pour cette fusion, décide de nommer un liquidateur, dont l'unique fonction consistera à recevoir de la société absorbante les actions revenant aux actionnaires de la société absorbée, à en faire le partage entre les ayants droit et à assurer, en ce qui concerne la société SEKARNA, le parfait accomplissement de toutes formalités et de publicité légale. Elle nomme en cette qualité, et sous la même condition suspensive susrappelée, M. Eddy COPPER ROYER, demeurant à Paris 66, rue de La-Rochefoucauld, et elle fixe ses honoraires éventuels, pour ce mandat spécial, à la somme de cinq mille fr.

M. Eddy COPPER ROYER, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui lui est ainsi conditionnellement conféré.

Cinquième résolution

.....

LE CARNET DU CAPITALISTE (*Le Journal des finances*, 11 novembre 1932)

MINES DU DJEBEL-SEKARNA. — 15 décembre 1932, échange des actions de cette société contre des actions Compagnie tunisienne de mines métalliques, à raison de 4 actions Mines du Djebel-Sekarna contre 5 actions Compagnie tunisienne de mines métalliques.

Suite :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tunisienne_Minemet.pdf